

CGT

**AGENTS TERRITORIAUX
DE MONTREUIL**

24 rue de Paris / 93100 Montreuil / tel : 01.48.58.88.38
Email : cgt.territoires-montreuil93@wanadoo.fr



SDU CLIAS 93-FSU
tel : 01 42 87 43 00
e-mail : contact@sdu-clias93.org

Communiqué des représentants du personnel communal au Comité d'hygiène et de sécurité

LE TRAVAIL ET LES AGENTS MIS A MAL !

Après deux ans d'alertes, de courriers, de demandes auprès de la municipalité, **les élus du personnel ont enfin été entendus en obtenant un CHS extraordinaire sur la souffrance mentale au travail !**

Celui-ci s'est déroulé le 21 juin dernier.

Un document d'une quarantaine de pages nous a été présenté : il répertorie les différentes formes de souffrance psychique liée au travail, et subie par le personnel communal de Montreuil.

Nous avons constaté que la souffrance mentale au travail est reconnue par la municipalité et la direction générale, et qu'avec la transmission de cet état des lieux, celles-ci ont fait preuve de transparence.

Nous tenons particulièrement à saluer la qualité du rapport réalisé par la médecin du travail qui a commenté elle-même l'essentiel du document.

Nous regrettons de voir confirmées nos craintes sur l'ampleur de cette souffrance :

- **24% des agents ayant consulté la médecine du travail en 2010-2011 vivent des situations de souffrance mentale** (dont 6% suite à des agressions, 18% hors agressions)
- sur 2010-2011, 34 personnes sont en souffrance, suite aux restructurations de l'administration
- entre 2010 et 2011, le nombre de cas de maltraitance a été multiplié par 3, soit 35 agents en 2011.

Nous observons, d'une part, que ces chiffres ne concernent que les consultations réalisées par la médecine du travail et ne prennent donc pas en compte les collègues qui ne sont pas adressés à elle, ni ceux qui ont quitté la collectivité, épuisés et fragilisés.

D'autre part, suite au départ du second médecin du travail, les situations de l'année 2010 de son propre champ d'intervention n'ont pas pu être ajoutées.

Les chiffres présentés sont donc en-dessous de la réalité de souffrance dans l'administration communale.

Nous déplorons de ne pas avoir pu nous faire entendre sur la principale raison du mal-être du personnel : le « management » de l'administration qui ne ménage pas les ressources humaines des agents.

Nous affirmons que, dans de nombreux secteurs,

- les restructurations et organigrammes précipités et non-concertés

- l'absence d'orientations politiques claires
- le positionnement d'élus et/ou du cabinet comme directeurs, chefs de service ou chargé de missions
- les ordres et les contre-ordres des élus et/ou de la direction générale
- les délais de réalisation de projets trop courts pour être bien menés
- l'inadéquation régulière entre les objectifs et les moyens
- les surcharges de travail
- les non-remplacements de postes...

ont entraîné une **désorganisation du travail et de l'administration**, génératrice de pathologies.

Nous confirmons que

- l'individualisation des réponses à des problèmes collectifs
- l'absence d'espaces de réel dialogue
- la suspicion à l'égard de trop nombreux collègues, quand il ne s'agit pas de mises à l'écart délibérées
- la dénégation régulière des compétences de l'administration
- la brutalité de certains rapports hiérarchiques
- le manque de respect au quotidien, trop fréquent...

relèvent d'un **mode d'encadrement du personnel pathogène**

Ce jour-là, aucune responsabilité de la municipalité, n'a été reconnue par les voix de ses représentants.

En conséquence, et parce qu'en matière de souffrance au travail, l'employeur a une obligation légale de résultats, nous demandons :

- une analyse approfondie à partir du diagnostic médical présenté le 21 juin dernier
- la clarification du mode d'encadrement souhaitée par la municipalité et la direction générale
- la définition d'un plan d'action associant les représentants du personnel
- une clarification du rôle des élus et du cabinet
- une définition concertée du rôle et des missions de chacun des niveaux de l'administration
- la condamnation et la sanction pour toute pression, dévalorisation, maltraitance à l'égard d'un agent, quelque soit son niveau hiérarchique
- le passage en CHS de tout projet de restructuration de service avec son évaluation des risques psychosociaux
- l'ouverture de véritables espaces collectifs de parole, pour l'ensemble des agents.

Nous pensons que l'abandon de la pratique « managériale » actuelle est la condition préalable à toute amélioration du fonctionnement du service public communal et du mieux-être de ses agents.

Enfin, nous condamnons les petites accusations, interprétations de propos et intimidations faites sur nous, représentants du personnel, ce 21 juin.

Cher(e)s collègues, on tient bon, avec vous. Portons-nous bien, ensemble !
Belles vacances !

Montreuil, le 27 juin 2011